

L'an deux mille vingt et un, le premier mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 23 juillet 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de ST JULIEN EN BORN, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2021YD020333

PRESENTS : Ph. MOUHEL- M.LAVIELLE- L.MERLIN- -C.SEYS-J.MORA-M.DUVIGNAC-M.RAFFIN-D.DUPRAT-M.LAGORCE-JC CAULE-Th.GALLEA-V.MORA-G.NAPIAS-I.LESBATS-J.WATIER-C.GUILLET-G.DUCOUT-V.MORESMAU-A.GOMEZ-M.LAGOUEYTE-D.CLAVERY-C.LUCIANO-JJ.LEBLOND-K.DASQUET-Ph.TARSOL.

ABSENTS : D.VEJUX-JL BARRERE- M.VERNIER- N.CAMOUGRAND excusés

POUVOIRS : D.VEJUX à M.LAVIELLE - JL BARRERE à Ph. MOUHEL

M. A. GOMEZ est élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 29 Présents : 25 Pouvoirs : 2

OBJET : Soutien au projet d'antenne de santé de la Commune de ST JULIEN EN BORN

Considérant que la Commune de SAINT JULIEN EN BORN et les communes limitrophes connaissent, comme beaucoup de territoires ruraux, un déficit de professionnels de santé. Avec une population de 1 643 habitants en 2017 (1704 en 2021) dont 35% de plus de 59 ans, avec une fréquentation touristique comptabilisant 9 000 nuitées en moyenne durant la pleine saison et des pics de fréquentation journalière dépassant les 15 000 personnes, les besoins en terme d'accès aux soins sont relativement importants. La croissance démographique de la commune laisse présager le dépassement du seuil des 2.000 habitants à l'horizon 2030.

Saint Julien est actuellement doté de structures libérales indépendantes disséminées sur la commune : 2 médecins généralistes, 1 pharmacie, 2 dentistes, 3 cabinets de soins infirmiers, 1 orthophoniste, 2 ostéopathes, 2 Kinésithérapeutes, 1 service ambulancier.

Les professionnels de santé locaux et du territoire proche ne peuvent répondre aux besoins de la patientèle. L'été, la population locale et territoriale est très fortement augmentée, l'accès aux soins en est donc dégradé ou complexifié pour les résidents.

Fort de ce constat, le conseil municipal de Saint-Julien en Born souhaite porter un projet visant à regrouper des professionnels de santé sur un même site en cœur de bourg afin de créer un espace commun interactif et performant pour la prise en charge des patients de la commune et du territoire proche. Les professionnels de santé en exercice et les élus ont donc amorcé ce projet de création d'accueil de soins centralisés. L'antenne de santé territoriale souhaitée s'inscrit dans le projet global du pôle de santé pluriprofessionnel de Mimizan incluant déjà l'annexe de Pontenx-les-Forges.

Ce projet consiste à construire une antenne de santé d'une surface totale estimée à 972m² regroupant un pôle médical, un pôle paramédical d'auxiliaires de santé et des espaces communs. L'antenne de santé nécessitera la création d'aménagements extérieurs dont la création d'au moins 40 places de parking réparties sur une surface de 1.017 m².

Pour satisfaire aux règlements d'attribution des subventions, ce projet nécessite le soutien de la Communauté de Communes Côte Landes Nature.

Considérant qu'il convient de soutenir toutes les initiatives du territoire qui visent à conforter l'offre de santé.

Sur proposition de M. le Président,

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de soutenir le projet de construction d'une antenne de santé de la Commune de ST JULIEN EN BORN.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président.

Philippe MOUHEL

